



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 13 MAI 2025 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres :
- Mme Salima Aziz, citoyenne jeunesse
 - Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
 - M. François Bergeron, citoyen
 - Mme Francine Boivin, citoyenne
 - M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
 - Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invitées et invités
- M. Éric Angers, directeur général adjoint - Proximité
 - M. Dany Carpentier, conseiller municipal
 - Mme Sophie Carpentier, agente en développement
 - M. Philippe Champagne, chef de division – Sport, événements et plein air (arrivée : 8 h 34)
 - Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
 - Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction
 - Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée (départ : 8 h 47)
 - Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
 - Mme Nancy Kukovica, cheffe de division – Culture et bibliothèques (8 h 44 à 9 h 02)
 - Mme Mylène Leclerc, coordonnatrice – Loisirs (8 h 35 à 8 h 43)
 - Mme Marie-Pauline Michon, coordonnatrice – Loisirs (8 h 44 à 9 h 02)
 - M. Pierre Montreuil, conseiller municipal (départ : 9 h 23)
 - Mme Anabel Plamondon, coordonnatrice – Loisirs (9 h 26 à 9 h 39)
 - Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
 - M. Luc Tremblay, conseiller municipal
 - M. François Vaillancourt, directeur général
- Absence :
- M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion**

L'ouverture de la réunion est faite par le président du comité à 8 h 33. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. Le président souhaite la bienvenue à la nouvelle membre jeunesse du comité.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 8 avril 2025**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 8 avril 2025 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal du 10 avril 2025 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Planification des projets parcs et plein air 2025**

En 2024, la zone de jeux du parc Martin-Bergeron, situé dans le district des Estacades, a été refaite (balançoires, modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, zone de protection et ajout d'une zone d'entraînement). Les projets de réfection de parcs pour l'année 2025 sont les suivants : réfection de la piste de BMX située dans le parc des Seigneurs dans le district de Pointe-du-Lac, parc Monseigneur-Lafèche situé dans le district des Estacades (remplacement des modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, balançoires et aires de jeux) et parc Gilles-Lupien situé dans le district des Carrefours (remplacement des modules de jeux 0-5 ans et 6-12 ans, balançoires et aires de jeux). La planification des projets de parcs pour les années 2026 à 2028 est ensuite brièvement présentée. Une consultation portant sur le plan directeur des parcs et espaces verts aura lieu le 18 juin 2025. Un suivi sera fait à une prochaine réunion du CASC.

7. **Révision du Programme de soutien aux organismes culturels professionnels et autres programmes culturels**

À la suite de la réorganisation de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, des programmes culturels de Culture Trois-Rivières ont été rapatriés à la Ville et intégrés au budget puisqu'ils répondent aux objectifs et aux orientations de la Ville. Il s'agit des programmes suivants : programme de médiation culturelle, programme de soutien aux activités culturelles, programme de mise en valeur du patrimoine et programme d'éveil à la culture. Ces programmes devront être adoptés à une séance ultérieure du conseil municipal.

Le premier Programme de soutien aux organismes culturels professionnels a été déployé de 2022 à 2024. Une analyse comparative a été menée en décembre 2024, et des échanges avec le milieu professionnel ont eu lieu en mars 2025 en vue de la révision du programme. Il est notamment proposé de retirer la notion de prêt à usage comme critère d'exclusion et de calculer le montant de la subvention selon la moyenne des deux dernières années. La nouvelle mouture du programme sera déployée de 2026 à 2028. Des questions sont posées sur le critère d'exclusion du prêt à usage, le pourcentage de financement accordé par la Ville, la situation des organismes émergents et la moyenne des deux dernières années pour le calcul de l'aide financière.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande que le conseil municipal adopte les orientations des programmes culturels en développement ainsi que la nouvelle mouture du Programme de soutien aux organismes culturels professionnels. Approuvé à l'unanimité.

8. **Amendement de la recommandation concernant les subventions hors normes**

Le 31 janvier 2023, une recommandation a été faite par le comité au sujet d'un programme de subventions hors normes. Ce programme n'existe pas. Cependant, il est possible de remettre une subvention hors norme à un organisme qui ne satisfait pas aux critères des différents programmes de subvention.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande que le comité prenne note qu'il n'existe pas de programme de subventions hors normes, mais bien des subventions hors normes. Approuvé à l'unanimité.

9. **Achat local en matière de boissons dans les établissements et événements de Trois-Rivières**

Le conseiller du district de La-Vérendrye demande si, lorsque vient le temps pour la Ville de s'approvisionner en boissons, notamment la bière, elle doit se tourner vers les producteurs locaux. Plus précisément, le conseiller demande si, lorsque les appels de soumission sont lancés au Colisée Vidéotron et à l'Amphithéâtre Cogeco, il y a une obligation de faire affaire avec les producteurs locaux. On explique que le rôle de la Ville consiste à accompagner ses partenaires, et l'enjeu de l'achat local est toujours mentionné. L'achat local est aussi un critère d'analyse qui permet aux événements d'obtenir une subvention plus élevée. On souligne qu'il faut définir ce qu'est l'achat local, car pour le gouvernement du Québec, l'achat local est un achat au Québec, alors que pour la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, il s'agit d'un achat effectué à Trois-Rivières. De plus, les règles de la Direction de l'approvisionnement ne s'appliquent pas aux partenaires de la Ville.

Le conseiller du district de La-Vérendrye souhaite que la Ville devienne une vitrine pour les produits locaux et demande s'il est possible de rédiger une politique à cet effet. On explique que la ligne est mince en ce qui concerne la liberté de gouvernance et que les événements pourraient perdre des commandites et se tourner vers la Ville pour obtenir des subventions pour les compenser, alors que l'objectif consiste plutôt à rendre les événements autonomes financièrement. De plus, du point de vue éthique, il pourrait être délicat pour une ou un fonctionnaire de proposer les produits d'une entreprise à un partenaire. Un retour sur la définition de l'achat local sera fait à une prochaine réunion.

[...]

Levée de la réunion

Il est 9 h 44. Tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités